

Sources et méthodes

La consommation des ménages

Deux notions de « dépenses des ménages » coexistent dans les différentes publications de l'Insee. Si elles couvrent des champs différents et satisfont à des contraintes particulières, elles ont aussi des utilisations complémentaires.

La consommation mesurée par les comptes nationaux est à privilégier pour l'analyse des séries temporelles ou l'analyse économétrique faisant intervenir de nombreuses variables des comptes, qui respectent les contraintes de comparabilité.

La dépense saisie par les enquêtes auprès des ménages est plus apte à mettre en évidence les disparités internes aux populations enquêtées (socio-professionnelles, démographiques ou géographiques) et permet, par exemple, d'introduire des données autres que comptables, plus qualitatives, dans une étude.

Les concepts de consommation des ménages

La consommation dans le nouveau système de comptabilité nationale SEC 95

Les [comptes nationaux français en base 2000](#) sont établis selon le système européen de comptabilité SEC 95. Dans ce nouveau système de comptabilité nationale, qui remplace le système élargi de comptabilité nationale (adapté du SEC 79) de la base 80, deux concepts de consommation finale sont distingués : la dépense de consommation finale et la consommation finale effective. La dépense de consommation finale des [ménages](#) recouvre les dépenses consacrées par les ménages résidents à l'acquisition de biens et services utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Alors que la dépense de consommation se limite aux dépenses que les ménages supportent directement, la consommation finale effective des ménages recouvre l'ensemble des biens et services qu'ils utilisent effectivement (ou consomment) quelle que soit la manière dont ils sont financés. L'écart entre les deux notions, les « transferts sociaux en nature des administrations », correspond aux remboursements de sécurité sociale, aux aides aux logements, aux dépenses de la collectivité en éducation, en santé, etc.

En SEC 79, les dépenses de consommation finale des différents pays n'étaient pas toujours comparables. Les raisons étaient économiques ou institutionnelles : parts respectives des secteurs marchands et non marchands dans la prestation de services d'éducation ou de santé (gratuité des soins ou remboursements de la sécurité sociale), importance relative des transferts en espèces ou en nature, existence éventuelle et taux divers de subventions sur les produits, etc. Un concept de consommation effective, visant à mesurer les biens et les services à la disposition des ménages, indépendamment de la manière dont ceux-ci y accèdent, paraissait de nature à remédier à cet inconvénient.

La notion de dépense de consommation finale des ménages est plus restreinte que l'ancienne consommation finale des ménages de la base 80 : cette dernière comprenait une partie des transferts sociaux en nature, en l'occurrence les remboursements de sécurité sociale et les allocations logement. La consommation effective des ménages correspondrait plutôt à l'ancienne notion de consommation « élargie » de la base 80. Cette dernière incluait la consommation finale individualisée des administrations publiques et privées, qui comprenait les services non marchands produits par ces administrations bénéficiant directement et (quasi) gratuitement aux ménages.

L'évaluation de la consommation des ménages en base 2000 diffère de celle de la base 80 en raison de changements conceptuels, de modifications de champ, de réévaluations des niveaux de consommation et d'un changement de nomenclature de produits. Plus précisément, la consommation en base 2000 recouvre :

- l'intégration des départements d'outre-mer (DOM) ;
- le classement en dépense des ménages de certaines taxes et impôts de la base 80 ;
- un traitement différent des compensations des réductions tarifaires ;
- le retrait de la consommation des antiquités et objets d'art ;
- la réévaluation des niveaux de la base 80 à partir des sources disponibles (enquêtes auprès des ménages, panels...), y compris l'ajout de nouveaux produits.

Par rapport à la base 95, la consommation en base 2000 recouvre de plus :

- l'intégration dans le périmètre de la consommation des ménages de dépenses en [services d'intermédiation financière indirectement mesurées](#) (SIFIM) ; ces dépenses correspondent aux marges d'intérêts des institutions financières sur les crédits à la consommation et sur les dépôts.
- la réévaluation des niveaux de la base 95 à partir des sources disponibles, y compris l'ajout de nouveaux produits, en particulier pour les biens et services des technologies de l'information et de la communication.

La dépense de consommation des ménages...

La consommation des ménages qui doit être évaluée est celle des ménages résidents, qu'elle ait lieu dans ou hors du territoire économique national. Selon le SEC 95, « *on considère comme unités résidentes les ménages qui ont un centre d'intérêt économique dans le pays, même s'ils se rendent à l'étranger pour une courte durée (moins d'un an)* ». Le territoire économique français inclut désormais les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), mais exclut toujours Monaco et les collectivités d'outre-mer.

Pour des raisons statistiques, on ne peut évaluer dans un premier temps, par produits, qu'une consommation territoriale, représentant l'ensemble des achats effectués sur le territoire par des ménages résidents ou non. La consommation est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire et en additionnant la consommation des résidents hors du territoire. Les données nécessaires sont obtenues par un traitement particulier de la [balance des paiements](#).

Les [biens](#) et [services marchands](#) constituent l'essentiel de la **dépense des ménages** ; ils correspondent aux achats de biens neufs (sauf les logements mais y compris les achats en leasing pour les automobiles), aux achats d'occasion passant par le commerce et aux achats de services marchands. Ils comprennent aussi l'autoconsommation de produits alimentaires, les avantages en nature fournis par les employeurs à leurs salariés ou par l'armée aux militaires, les [loyers](#) « imputés » des logements occupés par leurs propriétaires, qui, tous, viennent en contrepartie des revenus de même montant inclus dans le [revenu disponible des ménages](#). S'y ajoutent les services domestiques fournis par le personnel salarié employé par les ménages (employés de maison, nourrices, concierges et gardiens d'immeubles), qui ont leur contrepartie en « production pour compte propre des ménages ».

Quand ces biens et services marchands sont utilisés par des entrepreneurs individuels pour leur activité productive, on ne les prend pas en compte dans la consommation finale des ménages. Pour les biens et services à usage mixte, on ne retient ici qu'une partie de leur valeur, proportionnelle à l'utilisation domestique qui en est faite.

Les services non marchands pris en compte dans la dépense de consommation finale des ménages comprennent tout d'abord les paiements partiels des ménages aux [administrations publiques](#) (les APU : hôpitaux, établissements d'enseignement, musées, théâtres) ou aux [institutions sans but lucratif au service des ménages](#), (les ISBLSM : séances de ciné-club, spectacles amateurs, offices religieux).

Pour passer de la dépense de consommation des ménages à la **consommation effective**, il faut ajouter les transferts sociaux en nature versés par les APU et ISBLSM, qui constituent une dépense de consommation pour celles-ci.

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont subdivisées entre dépenses de consommation finale individualisable (celles dont le consommateur effectif est identifiable), santé et éducation pour l'essentiel, et dépenses de consommation collective

correspondant aux fonctions régaliennes des administrations : justice, défense, police, administration générale...

Les transferts sociaux en nature des administrations publiques aux ménages correspondent aux dépenses de consommation finale individualisable de ces administrations.

La consommation effective des administrations publiques ne comprend plus alors que les biens et services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

L'ensemble de la dépense de consommation des ISBLSM, qui est considéré comme individualisable, constitue une consommation effective des ménages. Il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM.

	Secteurs institutionnels		
Concepts	MENAGES	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (APU)	INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES (ISBLSM)
Dépenses de consommation	Dépenses de consommation des ménages	Dépenses collectives et individuelles des administrations publiques	Dépenses de consommation des ISBLSM
Consommation effective	Dépenses de consommation des ménages + Dépenses individuelles des APU + Dépenses de consommation des ISBLSM	Dépenses collectives des administrations publiques	

... se distingue de la dépense des ménages...

La dépense de consommation des ménages définie par la comptabilité nationale est différente de la dépense qui ressort des enquêtes auprès des ménages. Elle comprend en effet l'autoconsommation, les avantages en nature, les loyers imputés.

Pourtant, comme la dépense qui ressort des enquêtes, elle n'inclue pas la valeur ajoutée domestique (préparation des repas, travail ménager, aide aux enfants dans leurs devoirs scolaires, bricolage).

Mais c'est par ailleurs une notion plus restreinte que la dépense, car la comptabilité nationale ne classe pas en consommation l'achat et les gros travaux d'amélioration du [logement](#), les intérêts liés à ceux-ci, les impôts. Elle ne retrace pas non plus les achats de ménages à d'autres ménages : seules les marges commerciales des revendeurs sont prises en compte. C'est notamment le cas pour le poste « voitures d'occasion ».

... et peut être rapprochée du chiffre d'affaires du commerce.

Une partie des achats des ménages est effectuée auprès du commerce, essentiellement auprès du [commerce de détail](#). On peut ainsi rapprocher le [chiffre d'affaires](#) des commerçants de la consommation des ménages telle qu'elle vient d'être définie. Ce rapprochement ne porte en fait que sur la partie dite « commercialisable » des achats des ménages, celle susceptible de transiter par un commerçant. En sont donc exclus l'eau, le gaz naturel, l'électricité et tous les services.

Les statistiques de chiffre d'affaires apportent des informations complémentaires par rapport aux données de la comptabilité nationale. Elles permettent en particulier de décrire de façon détaillée le système de distribution (commerce spécialisé ou non, types de commerces tels qu'hypermarché, magasin populaire, supérette en succursales, tranche de chiffre d'affaires ou d'effectif salarié).

La méthode et le rythme d'évaluation

De nombreuses sources concourent à l'évaluation de la consommation des ménages ; parmi celles-ci les enquêtes auprès des ménages et les statistiques d'entreprises tiennent une place importante. Mais d'autres informations sont utilisées, et plusieurs acteurs interviennent, à différents stades du processus d'évaluation.

La méthode

A - Une proposition confrontée à des évaluations indépendantes

Le chiffrage de la dépense de consommation d'une année donnée se fait en trois étapes.

Dans la première étape, une « proposition » à un niveau de nomenclature très fin est élaborée. Une synthèse de sources variées est réalisée : enquêtes périodiques (exemple : l'enquête Budget de famille) ou de conjoncture auprès des ménages, enquêtes de [branches](#), statistiques de syndicats professionnels, données sur le commerce extérieur, exploitation de panels de ménages ou de commerçants. L'optique comportement des ménages est privilégiée ici. Cette première synthèse conduit :

- soit, le plus souvent, à retenir un indice d'évolution en valeur, utilisé pour obtenir une consommation en valeur courante. Celle-ci est ensuite déflatée par l'évolution annuelle moyenne des prix à la consommation ([IPC](#)) observée par l'Insee pour obtenir la consommation évaluée aux prix de l'année précédente ;
- soit, dans les autres cas, à retenir un indice d'évolution en volume, qui, appliqué à la consommation en valeur de l'année précédente, permet d'obtenir la consommation évaluée aux prix de l'année précédente. A cette dernière, on applique l'évolution annuelle moyenne des prix à la consommation pour obtenir la consommation en valeur courante.

Cette proposition initiale est confrontée dans la deuxième étape à d'autres évaluations : les comptes du commerce, élaborés dans une optique de distribution, sur le champ « consommation commercialisable » ; les « équilibres ressources-emplois » par produits (dans lesquels la consommation constitue un emploi), où prédomine l'optique production. Des arbitrages sont alors nécessaires ; ils peuvent toucher la consommation des ménages. Le plus souvent, à l'issue de cette étape, l'évaluation de la consommation est arrêtée.

Enfin, dans la phase de synthèse générale des comptes, la consommation équilibrée par produits et l'agrégat « dépense de consommation finale des ménages » sont confrontés aux grands équilibres du

« tableau économique d'ensemble » et aux agrégats du compte des ménages. Des arbitrages sont effectués, qui peuvent concerner la consommation finale des ménages.

La partie concernant les dépenses individualisables des administrations publiques (transferts sociaux en nature) est issue de leur compte élaboré au sein du ministère en charge de l'Économie par la Direction de la Comptabilité publique ou la Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE). Les dépenses individualisables des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) sont évaluées dans le cadre de la synthèse du compte de ce secteur institutionnel.

B - La notion de volume

Du fait de la hausse des prix, la monnaie se déprécie au cours du temps. On peut corriger cet effet. On produit pour cela des **évolutions en « valeur »** (évaluées à prix courants, sans correction de l'effet de l'inflation) distinctes des **évolutions en « volume »**, en intégrant une correction éliminant l'effet de l'inflation. A cette fin, on calcule la consommation d'une année aux prix de l'année précédente. Pour chaque poste élémentaire, on rapporte le montant de la consommation en valeur à l'évolution des prix par rapport à l'année précédente. En comparant le chiffre ainsi obtenu et le montant en valeur de l'année précédente, on peut ensuite évaluer des évolutions (ou des indices) entre deux années consécutives, dans lesquelles l'effet direct des hausses et des baisses de prix est effacé. Les évolutions en volume sur plusieurs années sont ensuite calculées par chaînage, c'est à dire en multipliant les indices obtenus pour chacune de ces années. Pour la consommation des ménages le calcul est effectué pour tous les postes de consommation et à tous les niveaux de détail.

Avec la base 2000, comme avec la base 1995 des comptes nationaux, les évolutions en volume calculées en fixant la structure des prix pour une année de référence ont été abandonnées car elles conservent la trace des prix relatifs de cette année de référence. Or, dans certains cas, les prix relatifs varient fortement au cours du temps : c'est le cas par exemple du matériel informatique. Les produits dont les prix augmentent plus vite que la moyenne auront une pondération inférieure pour une année de référence fixe par rapport aux années récentes. Ces pondérations de moins en moins représentatives au fil du temps provoquent des distorsions dans l'évolution des agrégats. Pour les éviter, le système européen de comptabilité SEC 95 a choisi de privilégier les **comptes aux prix de l'année précédente chaînés**¹.

Toutefois, avec de tels indices chaînés, une difficulté apparaît : ces calculs étant réalisés à tous les niveaux de nomenclature, aucune égalité comptable n'est respectée. Ainsi, le total de la dépense de consommation finale des ménages n'est plus la somme des dépenses poste par poste de dépense.

Les coefficients budgétaires calculés et diffusés dans les publications de référence de l'Insee se définissent comme la part de consommation en valeur relative à un bien ou un service particulier dans la consommation totale. Suivant les nomenclatures, ces coefficients seront calculés par rapport à la consommation effective ou par rapport à la dépense de consommation des ménages.

C - Les nomenclatures

Les séries de consommation finale des ménages sont produites dans trois nomenclatures. Chacune d'elles est adaptée à un usage particulier.

¹ Voir à ce sujet, une présentation comparative des deux méthodes de calcul des évolutions en volume : [Méthodologie des volumes en prix chaînés \(document PDF\)](#).

La première, la plus détaillée, est une **nomenclature de produits**, comprenant 305 postes élémentaires. Elle classe les produits selon une optique de processus de fabrication et matière de l'objet consommé (textile, bois, chimie,...). Elle distingue les biens des services, le marchand du non marchand.

Elle s'articule avec les regroupements plus agrégés utilisés dans les comptes nationaux : niveau 118 ou niveau G, 40 ou niveau F, 16 ou niveau E et 5 ou niveau D. Cette nomenclature est à privilégier quand on se réfère à la production, pour des études de marché, ou lors de comparaisons avec des chiffres d'affaires.

La deuxième est une **nomenclature de fonctions**. Elle correspond à un classement selon les besoins auxquels la consommation répond. Alimentation, boissons alcoolisées et tabac, articles d'habillement et chaussures, logement chauffage éclairage, équipement du logement, santé, transport, communications, loisirs-culture, éducation, hôtels cafés et restaurants, autres biens et services constituent les douze grandes fonctions. La fonction 13 représente les dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), la 14^{ème} regroupe les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques (APU) et la 15^{ème} la correction territoriale. Ce dernier agrégat représente le solde des dépenses des résidents hors du territoire et des dépenses des non résidents sur le territoire. Il permet de passer d'une consommation territoriale à une consommation des ménages (c'est à dire des ménages résidents).

Cette nomenclature regroupe, au prix de quelques conventions, les produits, biens et services complémentaires, c'est-à-dire simultanément nécessaires à la satisfaction d'un même besoin, ou substituables, c'est-à-dire alternatifs pour satisfaire un même besoin. *Par exemple, la fonction « transport » regroupe les achats de véhicules, leurs frais d'entretien et de réparation, la consommation de carburants, les dépenses de transports ferroviaires, routiers et enfin les transports aériens.*

Une telle présentation se prête à l'étude du comportement des ménages. Pour cette raison, elle est utilisée dans les modèles de consommation, et dans les calculs d'élasticité de la consommation par rapport au revenu aussi bien qu'aux prix. Le plus souvent, les projections sont faites selon cette nomenclature. On retiendra cette présentation en particulier pour l'analyse de la consommation sur le long ou moyen terme. De plus, la nomenclature de fonctions présente l'avantage d'être harmonisée sur la nomenclature internationale COICOP². C'est pourquoi elle convient tout à fait aux comparaisons entre pays. Elle est ainsi utilisée dans les publications de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'Eurostat, l'Office statistique des communautés européennes.

La troisième **nomenclature** se fonde sur le critère **de durabilité**, et oppose les biens durables aux biens fongibles. Elle distingue les biens des services. Elle classe les biens en trois groupes : biens durables importants (véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir), biens semi-durables (textile, habillement) et biens non durables (alimentation, énergie). Cette nomenclature est très utile pour l'analyse conjoncturelle.

² Voir à ce sujet, le site des Nations Unies, rubrique comptes nationaux, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna/>

Le rythme des évaluations

A - Périodiquement une nouvelle base

Auparavant tous les dix ans environ, et dorénavant tous les cinq ans, les statisticiens font une révision approfondie des méthodes et des évaluations de la comptabilité nationale : cette rénovation constitue ce que l'on nomme « une nouvelle base ». Les changements de base s'accompagnent de révisions des concepts ou des nomenclatures.

B - Des révisions annuelles

Le principe des révisions annuelles est le suivant.

Une année donnée, l'**année N**, sont publiées :

1. des séries longues pour lesquelles l'année la plus récente est l'année N-1 ;
2. la **consommation de l'année N-1**, publiée pour la première fois dans sa **version dite « provisoire »** : elle pourra être **révisée** une première fois un an après, soit **en N+1**, et ensuite une dernière fois deux ans après, soit **en N+2** pour la **version dite « définitive »**.

Par exemple :

En mai 2007, les chiffres des années 1959 à 2006 sont publiés selon les concepts et nomenclatures de la base 2000. Ces données sont accessibles sur Insee.fr, rubrique « Les grands indicateurs », puis « Comptes nationaux annuels ».

La consommation des années 1959-2004 l'est dans sa version définitive.

En revanche, les chiffres relatifs à l'année 2005 sont des estimations susceptibles d'être révisés en 2008.

La consommation de l'année 2006 est publiée dans sa première version dite « provisoire » ; elle est susceptible d'être révisée un an après, soit en 2008, puis de nouveau deux ans après en 2009.